



Convocation accord transactionnel huissier et prêteur

Par **pseudosanspseudo**, le 17/04/2016 à 14:17

Bonjour,

J'ai contracté un prêt chez cetelem en novembre 2012.

J'ai eu des difficultés passagères, mais j'ai toujours voulu payer ce que je devais, pour faire bref, depuis près de deux ans je paye ma dette via huissier avec des intérêts plutôt significatifs.

Il y a trois mois j'ai demandé de baisser les virements pour quelques temps, l'huissier m'a accordé 130 au lieu de 200.

J'ai aussi demandé un décompte, et là 980 euros d'intérêts pour 1850 euros versés.

Voilà donc trois mois que je paie 130 euros par mois à l'huissier et je reçois : une "convocation à un accord transactionnel" avec le nom d'un inspecteur judiciaire de cetelem bnp paribas (je l'ai trouvé de suite sur internet).

Il est mentionné que ma présence est obligatoire, en vue de trouver un accord voir un défichage possible de la BDF et effacement des intérêts...??

Il ne m'est donné aucun renseignement, ni au téléphone ni par écrit, seulement des menaces pour que je donne un horaire le 21/04 entre 9h et 18h.

Je ne trouve aucun renseignements précis sur le sujet, je n'ai pas de quoi payer des frais d'avocats, comment savoir ce que je risque et ce qui m'attend une fois sur place ? Je souhaite trouver un arrangement et que la spirale des intérêts cesse donc cela me donne envie de répondre d'un côté, mais de l'autre je n'aime pas les méthodes de cet huissier. Je ne parviens pas à savoir s'il a un jugement à mon encontre. Je me suis rendue au TI et au TGI, ils m'ont envoyé l'un chez l'autre pour au final n'avoir aucune réponse.

Je me suis rendue à UFC que choisir, ils m'ont conseillé de déposer un dossier de surendettement et de ne pas répondre à cette convocation mais je ne suis pas tranquille de "laisser traîner".

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **17/04/2016** à **17:31**

Bonsoir,

Vous êtes pas mal dans votre genre.

Vous demandez un accord pour une modification du planning des versements, et l'huissier vous propose une rencontre avec votre créancier pour trouver cet arrangement.

Vous vous sentez vexé par le ton comminatoire, mais c'est vous qui devez de l'argent et c'est vous qui demandez un arrangement.